

Imène Benharkat

Maître Assistante, Laboratoire d'Analyse des Processus Sociaux et Institutionnels.
Université Mentouri Constantine.

LE SYSTEME EDUCATIF ALGERIEN

Résumé :

Depuis l'indépendance, le système éducatif algérien a connu diverses réformes qui ont touché à tous les niveaux de l'enseignement primaire, moyen et secondaire et même le supérieur et ce, afin d'améliorer le rendement scolaire et de pallier aux carences de l'ancien système qui se manifestent par un taux très élevé de déperditions et d'échecs scolaires avec toutes les conséquences que nous connaissons à savoir la baisse de qualification, le chômage, la délinquance et la violence.

Le but de cet article consiste à tracer les divers changements qui ont marqué ces nouvelles réformes ainsi que les principales raisons qui ont poussé l'État à y recourir.

INTRODUCTION :

Etendue sur 2.380.000 km², l'Algérie compte près de 33.8 millions d'habitants dont les moins de 15 ans représentent 28,4% de la population totale, contre 7,3% pour les 60 ans et plus. (Statistiques du CNES, Janvier 2007).

D'après le rapport élaboré par le Conseil National Économique et Social (CNES), il existe dans notre pays 6.400.000 analphabètes (soit 21,3 % de la population). Ce taux était de 31,6 % en 1998 et représentait une population de près de 7,5 millions de personnes dont 27.2% âgés de moins de 15 ans (en 2006).

Concernant le taux d'élèves scolarisés âgés de 6 ans, il est passé de 87,92% en 1995 à 96,01% en 2005 selon les statistiques publiées par le Ministère de l'Éducation Nationale. Par contre l'UNICEF estime le taux de scolarisation des enfants âgés de 6 ans et plus à 78.6% seulement pour l'année 2006.

Dans ce palier, la scolarisation a atteint en 2005 93,6% pour les filles et 98,4% pour les garçons. En revanche, pour le cycle secondaire (16 - 19 ans), le taux brut de scolarisation a été de 38,7% en 2005, il a progressé de 3,6% en moyenne par an depuis 1995.

Il a été remarqué qu'en dehors du cycle primaire où les filles sont à égalité avec les garçons, elles sont partout ailleurs majoritaires : leur taux de scolarisation en cycles moyen et secondaire est de 46%, alors que celui des garçons est de 32%. Leur proportion dans l'enseignement supérieur avoisine les 60 %.

Selon le CNES, ce phénomène est dû à des raisons sociologiques et économiques, étant donné que l'école est perçue par les filles comme un espace d'émancipation et un moyen de promotion sociale. C'est ce qui les pousse à persévérer dans leurs études.

Toutefois, la scolarisation des enfants dans les zones rurales et dans le sud du pays (Sahara) est moins importante que dans les zones urbaines, notamment celle des filles.

Type d'enseignement	Âge	Pourcentage
Enseignement obligatoire	6-15 ans	96,01%
Enseignement secondaire	16-19 ans	38,71%
Enseignement supérieur	20- 24 ans	21,77%

Tableau n°1 : Taux brut de scolarisation

Description du système éducatif algérien :

Le système éducatif algérien est composé de trois secteurs, chacun étant sous la tutelle administrative et pédagogique de trois ministères distincts :

1 - L'enseignement primaire, moyen et secondaire : qui dépend du Ministère de l'Education Nationale et accueille près de 7.765.000 élèves dont 606.000 nouveaux inscrits (âgés de 6 ans) et encadrés par 386.000 enseignants pour l'année scolaire 2006/2007.

- Le réseau infrastructurel est composé de 24.449 établissements scolaires dont 18922 écoles primaires, 4307 collèges 1613 lycées et technicums.

- Il existe également 240 cantines dans les écoles primaires et 3 internats primaires destinés à améliorer le taux de scolarisation au niveau des wilayas du Sud.

- De même qu'il a été conçu 227 demi-pensions et 33 internats (au moyen et au secondaire), afin de faciliter l'accès aux études à ceux qui habitent loin de leurs établissements.

2 - L'enseignement supérieur qui dépend du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la recherche scientifique et qui accueille plus de 900.000 étudiants dont 217.000 nouveaux inscrits pour la rentrée 2006-2007.

- Quant à l'effectif des enseignants permanents il est de 29 062 enseignants.

- Le réseau de l'enseignement supérieur comprend aujourd'hui 58 établissements dont 27 universités, 16 centres universitaires, 06 instituts nationaux, 05 écoles nationales, 04 écoles normales supérieures.

3 - Enfin l'enseignement professionnel qui relève du Ministère de la Formation et de l'Enseignement Professionnels, assure les formations à caractère pratique permettant l'accès à un emploi.

- Il est constitué de plus de 731 établissements.

- L'effectif des stagiaires s'élève en 2005 à plus de 467 000 stagiaires, tous modes de formations confondus et il a augmenté de 9,6% par rapport à l'année 2000.

Les principes régissant le système éducatif algérien :

L'éducation nationale demeure pour l'essentiel, régie par l'ordonnance n° 76-35 du 16 avril 1976 complétée et modifiée par un ensemble d'autres textes et ses principes qui sont définis par la constitution algérienne consistent :

1 - A garantir le droit à l'enseignement. (**Art. 53/ alinéa 1**)

2- A l'obligation de la scolarisation : « Tout Algérien a droit à l'éducation et à la formation. Ce droit est assuré par la généralisation de l'enseignement obligatoire d'une durée de 9 ans pour tous les enfants âgés de 6 à 16 ans révolus ». (**art. 5 de l'ordonnance du 16 Avril 1976**). Cet enseignement qui s'étale sur neuf ans concerne l'enseignement primaire et moyen.

3 - A garantir la gratuité de l'enseignement : « L'enseignement est dispensé gratuitement dans tous les établissements d'éducation et de formation et les frais d'entretien et de fonctionnement de ses établissements sont à la charge de l'état et des collectivités locales » *Et ce à tous les niveaux et quelque soit l'établissement public fréquenté.* (**Art. 53/ alinéa 2**). A ce propos l'État algérien prévoit près de 25% de son budget pour l'éducation nationale.

4 - « L'État veille à l'égal accès à l'enseignement et à la formation professionnelle ». (**Art. 53/ alinéa 5**).

D'autre part, l'enseignement est assuré en langue arabe à tous les niveaux d'éducation et de formation et dans toutes les disciplines. (À l'exception de certaines filières dans l'enseignement supérieur : médicale et certaines filières techniques).

L'objectif tracé par l'État consiste d'une manière générale :

- A développer la personnalité des enfants et des citoyens et leur préparation à la vie active.
- A donner aux élèves les connaissances de base qui leurs serviront à construire et concevoir un édifice plus complexe des compétences professionnelles.
- A répondre aux aspirations populaires de justice et de progrès et d'assurer l'éveil des consciences à l'amour de la patrie.
- A inculquer aux jeunes les principes de justice et d'égalité entre les citoyens.

1 - L'enseignement primaire, moyen et secondaire

L'enseignement fondamental a connu une réforme importante qui été entamée à la rentrée scolaire 2003-2004. Cette réforme a touché, non seulement les programmes scolaires des trois paliers cités précédemment, mais aussi à leur durée. A l'exception de l'enseignement secondaire qui s'étale toujours sur 3 ans, l'enseignement primaire est passé de 6 à 5 ans, le moyen de 3 à 4 ans. Quant à l'enseignement préscolaire il deviendra obligatoire à partir de l'année scolaire 2008/2009.

Dans le cycle primaire, de nouvelles matières sont introduites tels que l'éducation scientifique et technologique, la musique, le dessin. La langue française est enseignée dès la 3^{ème} année au lieu de la 4^{ème} année primaire. Et l'anglais est enseigné à partir de la 1^{ière} année au lieu de la 2^{ème} année du cycle moyen.

Tous ces changements sont consécutifs aux travaux d'une Commission nationale pour la réforme de l'éducation composée d'universitaires, de professeurs des écoles, de linguistes, de psychologues, d'inspecteurs de l'éducation... qui a été installée en mai 2000 par le président de la République algérienne. Sa mission consiste à évaluer le système éducatif dans tous ses paliers et de proposer sa refonte totale : principes généraux, objectifs, stratégies et échéanciers de mise en œuvre graduelle de la nouvelle politique éducative...

1-1- L'enseignement préscolaire

Il est destiné aux enfants âgés de 5- 6 ans. Il est assuré dans des classes préparatoires ouvertes dans certaines écoles primaires, dans des jardins d'enfants ou des classes enfantines.

C'est un enseignement de compensation qui prépare les enfants à l'entrée à l'école de base et a objectif d'aider ces derniers à acquérir leur autonomie, des attitudes et des compétences qui leur permettront de construire les apprentissages fondamentaux.

1-2- L'enseignement de base :

Il est obligatoire pour tous les élèves âgés de 6 à 16 ans et se répartit en :

1-2-1- L'enseignement primaire : (les écoles primaires)

Dont la durée de cinq ans sera sanctionnée par un examen régional qui permettra l'accès à l'enseignement moyen. Cet examen qui sera applicable pour la première fois en cette année scolaire 2007/2008 est l'équivalent de l'examen d'entrée en sixième de l'ancien régime.

Son objectif principal sera de développer toutes les capacités de l'élève en lui apportant les éléments et les instruments fondamentaux du savoir : expression orale et écrite, lecture, mathématiques.

1-2-2- L'enseignement moyen : (les collèges)

Il constitue la dernière phase de l'enseignement de base et a pour but d'assurer pour chaque élève un socle de compétences incompressibles d'éducation, de culture et de qualification, lui permettant de poursuivre des études et des formations post-obligatoires ou de s'intégrer dans la vie active. Contrairement à l'enseignement primaire les disciplines sont assurées par des enseignants différents.

Il se déroule en quatre années et il est sanctionné par le Brevet d'Enseignement Moyen (BEM). Les élèves admis seront orientés vers l'enseignement secondaire. Les élèves non admis ont la possibilité de rejoindre soit la formation continue, soit la formation professionnelle, soit la vie active, s'ils ont atteint l'âge de seize ans révolus.

1-2-3 - L'enseignement secondaire :

Il se déroule en trois ans; la première année correspond au tronc commun : lettres, sciences et technologie. Il a pour objet, outre la poursuite des objectifs généraux de l'école de base, le renforcement des connaissances acquises, la spécialisation progressive dans les différents domaines en rapport avec les aptitudes des élèves et les besoins de la société. De même qu'il favorise soit l'insertion dans la vie active, soit la poursuite des études en vue d'une formation supérieure. Il se subdivise en :

- Enseignement secondaire général et technologique dont la mission principale est de préparer l'élève à poursuivre ses études dans l'enseignement supérieur. Il est organisé en 9 filières et sanctionné par le baccalauréat. Ces filières sont :

- Les lettres : Lettres et sciences humaines, Lettres et langues étrangères, Lettres et sciences islamiques.
- Les Sciences : Sciences de la nature et de la vie, Sciences exactes, Gestion et économie.
- Technologie : Génie civil, Génie mécanique, Génie électrique.

- Pour ce qui est de l'enseignement secondaire technique, il a pour but la préparation des jeunes à l'occupation d'emplois dans les secteurs de production et à des formations supérieures. Il est organisé en 6 filières et sanctionné par le baccalauréat technique. Ces filières sont :

- La fabrication mécanique
- L'électronique
- L'électrotechnique
- Le bâtiment et travaux publics
- La chimie
- Les techniques de comptabilité

En dehors du redoublement, les élèves non admis au Bac ont la possibilité, soit de postuler à la formation continue ou à la formation professionnelle, soit de rejoindre la vie active.

Le passage d'une année à une autre se fera sur la base des résultats obtenus aux épreuves communes au niveau de l'établissement et de l'avis du conseil des enseignants. Si l'élève ne réussit pas à ces épreuves il redoublera afin de rattraper son retard scolaire et consolider ses acquis pour pouvoir continuer sa scolarité au niveau supérieur.

Le Brevet d'Enseignement Moyen et le Baccalauréat sont des examens nationaux, qui se déroulent généralement au mois de juin excepté pour les willayas du sud où ils sont avancés à cause du climat aride et chaud de la région.

1-2-4- L'enseignement spécialisé

Le Ministère de l'Éducation Nationale a créé deux dispositifs pour traiter les difficultés d'apprentissages constatées chez les élèves. Il s'agit du rattrapage et de l'enseignement d'adaptation.

Le rattrapage concerne les élèves qui ont des problèmes d'acquisition ou qui manifestent des difficultés jugées "légères" dans une ou plusieurs activités d'apprentissages fondamentaux. Par contre l'enseignement d'adaptation est destiné aux élèves qui souffrent d'un retard scolaire profond et global. L'éducation des élèves handicapés est prise en charge par le secteur de la protection sociale.

1-2-5- Les écoles privées

Depuis le début des années 1990, le secteur privé a commencé à se développer dans le domaine de l'enseignement algérien. Le décret exécutif N°04-90 du 24 mars 2004 fixe les conditions de création, d'ouverture et de contrôle des établissements privés d'éducation et d'enseignement.

Causes de la nouvelle réforme du système éducatif :

Malgré les efforts fournis par l'État dans le domaine de l'éducation, les résultats ont montré des insuffisances dans l'ancien système éducatif fondamental, ce qui a suscité la mise en place d'une nouvelle réforme en 2003/2004. Selon le Conseil Supérieur de l'Éducation (1998), l'école n'est pas arrivée :

- Au niveau souhaité dans l'inculcation du sens civique et politique, dans l'assimilation des valeurs nationales et universelles et le développement culturel.

- A former des élites.
- A l'insertion socioéconomique des jeunes.

D'après le CNES cette situation résulte pour l'essentiel :

- D'un taux d'encadrement en régression, dans les cycles moyen et secondaire, du fait de l'augmentation du nombre d'élèves qui n'est pas accompagné d'une augmentation consécutive du nombre d'enseignants.

- D'un nombre trop élevé d'élèves par classe, dû à l'insuffisance des infrastructures et du personnel d'encadrement.
- D'un déficit en enseignants qualifiés.
- Des programmes et des méthodes d'enseignement inappropriés.

Les conséquences de cette défaillance apparaissent surtout à travers les taux très élevés de redoublement et de déperdition scolaires :

- Le taux de redoublement varie tout au long du parcours scolaire de 10 à 16%.
- Tandis que près de 500.000 élèves quittent l'école chaque année sans diplôme ni qualification :
 - le tiers soit 33% des élèves quittent l'école avant le cycle moyen.
 - Seuls 33% des élèves du moyen obtenaient le BEF,
 - Enfin 25 à 30% obtiennent leur BAC (excepté pour l'année 2006 où le succès au Bac a atteint 50% alors qu'il atteignait les 70% à la fin des années soixante.

Selon une enquête menée en 2005 par le Centre National d'Etudes et d'Analyses pour la Planification (CENEAP), c'est la population masculine qui est la plus touchée par ces phénomènes de redoublement et de déperdition scolaire. D'après, M. Benmerad (chercheur au CENEAP) « les causes de ces déperditions sont dus à la mentalité des jeunes, notamment les garçons qui ne voient plus dans l'école un moyen de réussite sociale, vu le taux de chômage élevé dans la frange des jeunes diplômés et universitaires. » (Cité par Azoune, 2006, http://www.algeriawatch.org/fr/article/eco/soc/deperdition_scolaire.htm) De cette même enquête il ressort que 30 % des élèves âgés entre 11 et 14 ans quittent l'école à cause (d'après eux) des programmes scolaires inadaptés et difficiles, tandis que 65 % d'entre eux le font à cause de conflits avec leurs professeurs.

En dépit du fait que la déperdition est un phénomène qui touche à des degrés différents toutes les wilayas du pays, « les régions rurales sont les plus concernées (66%) » à causes du manque de moyens pédagogiques, humains et matériels d'une part et de l'éloignement des structures éducatives d'autre part ; notamment pour les filles qui vivent jusqu'à présent les affres des traditions qui font qu'elles doivent quitter les bancs de l'école dès la puberté afin d'aider les parents dans les tâches ménagères.

D'après Doumandji et Ziane, la crise économique qu'a connu l'Algérie entre les années 1986 à 1996, a contribué à l'aggravation de ce phénomène car la diminution des recettes d'exportations algériennes en pétrole a conduit l'État à réduire les dépenses des secteurs de l'éducation et de la formation. Ainsi, l'indice du coût des fournitures scolaires est passé de 245 à 551DA, entre 1993 et 1996, et l'indice des frais de scolarité est passé, pendant la même période, de 181 à 254 DA. Cette restriction opérée sur le budget de l'éducation et de la formation a eu des retombées néfastes non seulement sur la qualité de l'éducation et de la formation mais elle a conduit bon nombre d'enfants vers la déscolarisation et le travail précoce, notamment dans les familles traditionnelles et démunies où la démographie est encore très élevée, en moyenne 5 enfants pour un couple. (2006, p. 20)

Type	Pourcentage
Abandon volontaire de l'école	33,58%
Exclusion	10,95%
Eloignement	10,22%
Décision parentale	21,7%

Tableau n°2 : Type de déscolarisation

D'après le rapport du CENEAP, les conséquences de cet échec de l'école ont induit une recrudescence du phénomène de la délinquance juvénile, du travail précoce des enfants ainsi que du recrutement des jeunes adolescents désœuvrés en chômage au sein des groupes terroristes. Selon le responsable des brigades de mineurs au sein de la Direction Générale de la Sûreté Nationale, les actes de délinquance juvénile ont atteint durant le 1^{er} semestre 2006, 5637 cas, dont 45% sont des vols.

Même le secteur de l'enseignement professionnel qui est censé récupérer ces élèves, est touché par la déperdition. Le taux d'abandon est de 68918 élèves pour l'année 2005. Quant aux causes, elles sont dues entre autres :

- Au contexte social caractérisé par la dévalorisation des filières de la formation professionnelle et par la stagnation de la nomenclature des spécialités enseignées.

- A l'inégale répartition de la formation entre filières : forte concentration des stagiaires dans un nombre réduit de branches, (6 branches sur les 23), caractérisées par la baisse ou la stagnation de leurs activités; cela explique en partie les grandes difficultés d'insertion des diplômés de ces branches dans la vie active, en raison de la faible adéquation entre formation - emploi.

- A la faiblesse du niveau des formations dispensées.
- A l'insuffisance du rendement interne : alors que le nombre des diplômés de la formation professionnelle a connu un accroissement annuel moyen de 5,6%, le taux de déperdition reste élevé (19% en 1999 et 14,4% en 2004) ; les abandons représentent en 2004 plus de 90% des déperditions.
- A la faiblesse du rendement externe : les taux d'insertion des diplômés d'autres secteurs ne dépassent pas 15%, alors que le taux d'insertion des diplômés de l'apprentissage est relativement meilleur.
- Au faible niveau de qualification des formateurs dont 27,1% seulement sont des Professeurs Spécialisés de l'Enseignement Professionnel (PSEP)
- Au manque d'enseignants : 40% de l'encadrement des formations est assuré par des vacataires.

Pour ce qui est de l'évaluation du nouveau système mis en place en 2003 nous manquons d'études pour apprécier ses résultats, cependant quelques critiques ont été émises au sujet de la surcharge des programmes et au manque de formation des enseignants notamment dans le cycle primaire.

2 - L'enseignement Supérieur :

Pour ce qui est de l'université, son accès est garanti pour tout candidat ayant réussi au baccalauréat.

- Le nombre d'étudiants est passé de 12,1% en 1995 à 21,8% en 2005.
- La post-graduation a enregistré en 2004 un effectif de plus de 26000 étudiants : 14000 en magister, 4000 en résidanat de sciences médicales et 8000 en doctorat d'État ou Es sciences.
- Le budget alloué au secteur de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique représente environ 6% du budget de fonctionnement de l'État et 1,4% du PIB.
- Les étudiants algériens bénéficient :
 - D'une bourse d'étude d'un montant qui varie de 600 à 900 dinars par mois et qui est attribuée sur des critères sociaux à plus de 85 % des étudiants.
 - D'un hébergement qui coûte près de 400 DA l'année, pour environ 51 % d'entre eux dans 220 résidences universitaires, accordé à ceux qui résident à plus de 50 kilomètres de leur lieu d'études.

- Plus d'un million de repas par jour sont offerts aux étudiants au dinar symbolique.

- Plus de 700 000 étudiants bénéficient du transport universitaire quotidiennement.

- D'un régime de sécurité sociale et des mesures de prévention et de protection sanitaires.

- L'Office des Publications Universitaires (OPU) procure des manuels et des ouvrages universitaires à des prix accessibles pour les étudiants.

L'université s'intéresse également à la recherche. Il existe 600 laboratoires agréés avec un potentiel de près de 15000 chercheurs pour l'année 2007. Une ministre déléguée auprès du ministre de l'enseignement supérieur est chargée de promouvoir la recherche en tant que vecteur essentiel du développement durable.

2-1- Description

2-1-1- L'Université :

L'université d'Alger est la première université du pays en termes d'effectifs d'étudiants inscrits en graduation (106000 étudiants). Nous retrouvons également l'université de Constantine (63000 étudiants), d'Oran (42000 étudiants) et d'Annaba (42000 étudiants) en 2007.

Créée par décret en 1990, l'université de la formation continue (UFC) permet à environ 60000 étudiants d'accéder à une formation supérieure grâce aux 25 centres de formation continue répartis dans l'ensemble du pays.

2-1-2- Les écoles nationales :

Elles accueillent plus de 6000 étudiants pour une formation spécialisée de 5 ans après le baccalauréat.

2-1-3- Les instituts nationaux :

Ils comptent environ 11000 étudiants auxquels ils dispensent des formations spécialisées en agronomie (INA), en informatique (INI), en sciences de la mer et de l'aménagement du littoral (ISMAL), en planification et statistiques (INPS), en sciences commerciales et financières (ex-ESC) et en commerce (ex-INC).

2-1-4- Les écoles normales supérieures :

Elles regroupent environ 5000 étudiants destinés à enseigner dans les établissements d'enseignement secondaire.

2-2- Organisation des études :

L'enseignement supérieur a connu également une nouvelle réforme avec l'introduction du système LMD (Licence/Master/Doctorat). Cette réforme est entrée en vigueur à partir de l'année universitaire 2004/2005. Le LMD n'est pas encore généralisé, il n'a touché que quelques disciplines et n'a été appliqué que dans onze établissements durant l'année 2004/2005.

2-2-1- L'Ancien régime

2-2-1-1- La formation de graduation :

Elle peut être de longue ou de courte durée. En plus du BAC, l'accès à cette formation concerne les bacheliers qui remplissent les exigences complémentaires définies chaque année par une circulaire du Ministère de l'enseignement supérieur.

L'inscription s'effectue par traitement informatisé et tient compte :

- des vœux du bachelier
- de la série de son baccalauréat
- de la moyenne des notes obtenues dans certaines matières
- du quota de places disponibles dans la filière et dans la ville demandées
- la graduation de longue durée

La durée des études est de 4 à 7 ans. Il existe 90 filières réparties de la manière suivante :

- technologie : 31 filières
- sciences exactes et appliquées : 8 filières
- sciences de la nature, de la vie et de la terre : 9 filières
- sciences économiques, commerciales et de gestion : 10 filières
- sciences juridiques et politiques : 8 filières
- sciences sociales et humaines : 15 filières
- lettres, littérature et langues : 9 filières

Ce cycle de formation permet d'obtenir les diplômes suivants :

En 4 ans : licence d'enseignement, diplôme d'études supérieures (DES).

En 5 ans : diplôme d'ingénieur, d'architecture, doctorat en sciences vétérinaires, diplôme de pharmacien et de chirurgien dentaire.

En 7 ans : doctorat en médecine

- la graduation de courte durée

Elle est généralement réservée aux élèves qui n'ont pas obtenu une mention au baccalauréat. Ce cycle offre un éventail de 38 filières de formation, réparties de la manière suivante :

- technologie : 24 filières
- biologie et sciences de la nature : 7 filières
- sciences humaines : 7 filières

Elle prépare aux diplômes suivants :

- diplôme d'études universitaires appliquées (DEUA), en 3 ans;
- diplôme de maître d'enseignement fondamental (MEF), en 3 ans;
- diplôme de technicien supérieur, en 2 ans1/2.

2-2-1-2- La formation post-graduée :

Elle est organisée en trois niveaux :

1 ▶^{ère} post-graduation :

Consiste en une initiation à la recherche par un enseignement théorique et un travail d'expérimentation sur un sujet de recherche. L'accès est organisé par voie de concours national. Elle est sanctionnée par l'obtention d'un magister ou d'un diplôme d'études médicales spécialisées (DEMS). À la rentrée 2007, 4900 post graduations ont été ouvertes, concernant 570 filières.

2 ▶^{ème} post-graduation :

Est ouverte aux titulaires d'un diplôme de magister ou équivalent avec mention assez bien au minimum. Elle est sanctionnée par un diplôme de doctorat.

▶ La post-graduation spécialisée :

D'une durée d'un an, cette formation spécialisée est ouverte aux titulaires d'un diplôme universitaire ayant au moins 3 ans d'expérience professionnelle.

Le système d'évaluation

Le système d'évaluation des études dans les universités algériennes est un système annuel compensatoire. Les étudiants subissent un contrôle continu des connaissances. Le passage en année supérieure est conditionné par la réussite au contrôle pour l'ensemble des modules.

2-2-2- Le nouveau régime :

Il répond aux priorités suivantes :

- ▶ Répondre à la demande économique et sociale en matière de compétences.
- ▶ S'adapter à l'environnement international.
- ▶ Donner un cadre homogène aux multiples établissements d'enseignement supérieur.
- ▶ Offrir aux bacheliers un choix selon leurs capacités et leurs rythmes.
- ▶ Renforcer la contribution des entreprises privées dans la prise en charge des missions de l'enseignement supérieur.

Ce nouveau régime est organisé en trois cycles :

2-2-2-1- Cycle L (licence) en 3 ans

En juin 2007, est sortie la première promotion de licences du nouveau régime (académiques ou professionnalisantes) : 1 000 étudiants de 8 universités inscrits dans 56 filières. À la rentrée 2007, 30% des nouveaux bacheliers sont inscrits en système LMD.

2-2-2-2- Cycle M (master) en 2 ans

À la rentrée 2007, les premiers masters 1 sont mis en place : 184 masters dans 10 établissements d'enseignement supérieur.

2-2-2-3- Cycle D (doctorat) en 3 ans

À la rentrée 2007, on compte 50 écoles doctorales offrant 2 000 postes de doctorants (dont 10 nouvelles écoles doctorales créées en 2007 pour 576 postes). Un arrêté en date du 31 octobre 2005 précise les conditions de la cotutelle.

Les insuffisances de l'enseignement supérieur :

Comme c'est le cas pour l'enseignement fondamental, l'enseignement supérieur connaît :

- Un effectif d'étudiants de plus en plus important.
- la faiblesse du taux et de la qualité de l'encadrement pédagogique ;
- la détérioration des conditions de travail des enseignants ;
- le peu d'efficience du rendement interne du système reflété par des redoublements, des abandons et des changements de filières, induisant un allongement inconsidéré de la durée théorique de préparation des diplômes et un niveau de production de diplômés insuffisant, même si ces derniers sont en progression de 14,8% en moyenne par an entre 2000 et 2004 ;
- des disparités en moyens matériels et humains et une dispersion des places pédagogiques au niveau national ;
- la prédominance de la théorie sur la pratique et la quasi-absence de stages en milieu professionnel malgré l'existence du cadre juridique y afférent ;
- des difficultés de recrutement des diplômés universitaires, dues également à l'inadéquation des diplômes préparés avec les besoins des employeurs.
- Déperdition liée au départ d'un grand nombre d'enseignants-chercheurs qualifiés vers l'étranger.

CONCLUSION :

Pour que les réformes soient efficaces et qu'elles réalisent leurs objectifs, elles doivent être accompagnées d'un support infrastructurel et matériel adéquat ainsi que d'un personnel suffisant et qualifié, afin de prendre en charge sérieusement le flux important des élèves et des étudiants qui ne cesse d'augmenter chaque année. De même qu'il serait nécessaire de prendre des mesures concrètes pour pallier les problèmes engendrés par les échecs et les déperditions scolaires.

BIBLIOGRAPHIE

- 1- Ambassade d'Algérie en France. (2007). *Culture et Éducation*. Consulté le 29/10/2007. http://www.amb-algerie.fr/Culturel/culturel_p1.htm.
- 2- Azoune, A. (2006). *Déperdition scolaire*. In le Jeune Indépendant, 21 janvier 2006. Consulté le 31/10/2007. http://www.algeria-watch.org/fr/article/eco/soc/deperdition_scolaire.htm.
- 3- Benmesbah, A. (2002). *Algérie : un système éducatif en mouvement*. In Le français dans le monde consulté le 11/11/2007. <http://www.fdlm.org/fle/article/330/algerie.php>
- 4- Conseil National Economique et Social. (2007). *Rapport National sur le développement humain en Algérie 2006*. Consulté le 22/10/2007. <http://www.dz.undp.org/publications/RNDH%202006.pdf>.
- 5- Conseil Supérieur de l'Éducation. (Mars 1998). *Principes généraux de la nouvelle politique éducative et la réforme de l'enseignement fondamental* : synthèse du document de base.
- 6- Doumandji, G & Ziane, S. (2006). *Déscolarisation, pauvreté et travail des enfants et jeunes adolescents en Algérie*. In Revue Science Humaines. n°25, Juin 2006, pp.19 – 35.
- 7- Lagha, A. (2005). *La réforme du système éducatif expérience algérienne*. Consulté le 22/10/2007. www.inre.edu.dz/Reforme%20Algerienne.ppt.
- 8- Ministère de l'Éducation Nationale. *Projet de loi d'orientation sur l'éducation nationale*. Consulté le 05/10/2007. www.cladz.org/fr/documents/projet_de_loi_d_orientation_sur_l_education_nationale.doc.
- 9- Ministère de l'Éducation Nationale. 2004. *Rapport national sur le développement de l'éducation*. 47^e session de la conférence internationale de l'éducation. Genève du 08 au 11 septembre 2004. Consulté le 05/10/2007. www.ibe.unesco.org/International/ICE47/English/Natreps/reports/algeria_ocr.pdf.
- 10- Organisation de l'Enseignement Supérieur dans le pays. Consulté le 05/10/2007. <http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/IMG/pdf/algerie.pdf>
- 11- Rissalat El Majliss. (1998). *Éducation défis de l'an 2000*. In revue périodique d'information du Conseil Supérieur de l'Éducation. N°3 Avril 1998.